

PROCÈS-VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 mai 2019**

Par convocations individuelles adressées le 07 mai 2019 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 13 mai 2019.

ORDRE DU JOUR

1. Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2020
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019
3. Communications du Maire
4. Rapport de commissions
5. Finances : frais de recouvrement à l'école de musique
6. Travaux : avenant au marché de restructuration de la mairie et construction d'une annexe
7. Marchés publics : création d'un groupement de commande concernant les marchés de maintenance, d'entretien et de vérification des équipements et installations (CCBZ)
8. Urbanisme : acquisition foncière
9. Affaires Scolaires : mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants
10. Cimetière : rétrocession de concessions au columbarium
11. Sport : adhésion à l'ANDES
12. Affaires de personnel : engagement d'une nouvelle apprentie pour l'école maternelle
13. Affaires de personnel : modification de durée hebdomadaire de service d'un agent
14. Rapport d'activités 2018 de la bibliothèque
15. Rapport d'activités 2018 de G-RDS
16. Points divers

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 13 mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire.

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, Maire, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Michèle NAVE, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER Adjoints. M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Agnès GUILLAUME, M. Claude KERN, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE,

Excusés avec pouvoir :

Mme Patricia HUMMEL, pouvoir à M. Patrick KERN
M. Christophe HEITZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE
M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à Sabine KROMMENACKER
Mme Patrice ZENSS, pouvoir à Sylvie GRATHWOHL
Mme Anne GUYAU, pouvoir à Christian SCHAEFFER

M. le Maire Eric HOFFSTETTER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et plus particulièrement à M. Édouard MULLER, adjoint au Maire représentant la Commune de Kurtzenhouse dûment convoqué à cette séance pour le tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2020.

M. Claude KERN est nommé secrétaire de séance.

1) Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2020

Comme chaque année, et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, les communes de Gries et Kurtzenhouse doivent établir pour 2020 une liste préparatoire de jurys d'assises du Département. Le nombre de jurés est fixé par arrêté à 9 pour les deux communes, 6 pour Gries et 3 pour Kurtzenhouse.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort par M. Damien WERLE, conseiller municipal :

- M. Pascal KNAPP, né le 17/02/1967, 6 rue de la Légion Romaine à Kurtzenhouse
- Mme Séverine JUND, née le 24/11/1981, 8 rue de la Légion Romaine à Kurtzenhouse
- Mme Céline LAPP, née le 10/05/1977, 1B, route de Weyersheim à Kurtzenhouse
- M. Raymond DIETSCH, né le 04/11/1942, 113A, rue Principale à Gries
- Mme Liliane THOMAS, née le 08/12/1949, 2 rue de Brumath à Gries
- Mme Marie-Christine SCHILLINGER née WOLFF, née le 27/08/1959, 21 rue Principale à Gries
- Mme Laëtitia BRUMM née VOLTZENLOGEL, née le 04/09/1976, 1 rue Neuve à Gries
- Mme Katia BEUGNON, née le 28/08/1968, 14, rue de la Tuilerie à Marienthal-Gries
- Mme Mireille SIFFERT née SCHNEIDER, née le 31/05/1960, 2A rue de l'Etoile à Gries

2) Approbation du procès-verbal du 02 avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 02/04/2019

3) Communications du Maire

02/04	20h	Conseil Municipal
09/04	19h30	Commission « Urbanisme – Environnement »
16/04	17h	Réunion avec NOREST Télécom
17/04	19h	Amicale des Maires du Bas-Rhin – Politique Habitat – Weitbruch
18/04	17h30	85 ans de LAEUFER Marlise
24/04	18h	Restitution Projet de Territoire à la CCBZ
	18h	80 ans de HEITZ François
25/04	18h30	Cérémonie de départ à la retraite de Marie-Rose GARNIER, ATSEM
29/04	17h	Commission d'Attribution des places au Périscolaire
	18h	Comité de Pilotage Périscolaire
	20h	Conseil Communautaire
02/05	16h	Commission de contrôle Liste Electorale
	18h30	Commission « Scolaire, Périscolaire, Petite Enfance »
03/05	08h	Mini-Olympiades Ecole Maternelle
06/05	10h	Réunion des DGS de la CCBZ à Kurtzenhouse
08/05	10h45	Cérémonie du 8 mai
09/05	18h	Réunion avec le BCGO
13/05	19h	Signature du Contrat de Concession avec R-GDS
	20h	Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- Section 11, n° 703/59 16A, rue des Vergers
- Section 2, n° 184/15 12, rue des Briques
- Section 16, n° 490/31 10, rue du Traineau
-

4) Rapports de commissions

Les rapports ont été envoyés par mail à l'ensemble des conseillers avant la séance.

- Commission « **URBANISME - ENVIRONNEMENT** » le 9 avril 2019
Points importants : examen des dossiers d'urbanisme en cours ; diverses demandes
- Commission « **SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, PETITE ENFANCE** » le 2 mai 2019
Point important : création d'un Conseil Municipal des Enfants

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de ces rapports

5) Frais de recouvrement à l'école de musique

Lors de l'année scolaire 2017-2018, deux professeurs de musique de l'école de musique de GRIES (*Mme Delphine DUCRUET et M. Maxime LE CORRE*) ont dispensé des cours à l'école de musique de Geudertheim. Ces heures ont été payées par la commune de Gries. Le montant de la rémunération et des charges afférentes aux agents mis à disposition par la commune de Gries doit être remboursé par la commune de Geudertheim selon l'état des frais ci-dessous et le tableau annexé détaillé en pièce jointe à la délibération.

- Intervention de Mme DUCRUET (cours de piano) de septembre 2017 à juin 2018 :
 - o 41.5 heures effectuées à Geudertheim. Montant à payer : **3 746.63 €**
- Intervention de M. LE CORRE (cours de batterie) de septembre 2017 à juin 2018 :
 - o 15 heures effectuées à Geudertheim. Montant à payer : **1 381.58 €**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- **DE DEMANDER** à la commune de Geudertheim le remboursement d'un montant total de **5 128.21 €** correspondant aux heures dispensées à Geudertheim par les professeurs de musique de l'école de musique de Gries au cours de l'année scolaire 2017-2018,

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

6) Avenant au marché de restructuration de la mairie et construction d'une annexe

M. le Maire présente un avenant pour travaux supplémentaires revêtant un caractère imprévisible.

Lot 4 : Couverture – Zinguerie – Entreprise WIEDEMANN – Avenant n° 1

Reprise partielle de la couverture du bâtiment existant fin de mettre en œuvre des ventilations dans la toiture pour permettre le bon fonctionnement du groupe de climatisation qui sera installé dans les combles

Montant HT du marché initial :	30 517.07 €
Montant HT de l'avenant :	5 367.92 €
% d'écart introduit par l'avenant :	+ 17.59 %
Nouveau montant HT du marché :	35 884.99 €

Considérant que les prestations qui font l'objet des avenants sont de mêmes natures que celles du marché initial et ne remettent pas en cause son économie générale,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
Vu le Code des marchés publics,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux de restructuration de la mairie et construction d'une annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

7) Création d'un groupement de commande concernant les marchés de maintenance, d'entretien, et de vérification des équipements et installations

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est engagée depuis 2015 dans une démarche de mutualisation avec ses communes-membres. Un Schéma de Mutualisation a été arrêté le 14 décembre 2015 en Conseil Communautaire. Plusieurs axes de mutualisation ont été mis en avant, parmi lesquels la commande publique. Un recensement a montré de grandes disparités de coût concernant les contrats de maintenance, d'entretien et de services.

Dans un but d'optimisation, tant en terme financier que de ressources humaines et d'organisation, il est envisagé de mettre en place un groupement de commande avec les communes intéressées. Les prestations retenues dans un premier temps sont au nombre de sept :

- Contrat de vérification des paratonnerres
- Contrat d'entretien et de révision des cloches et horloges des églises
- Contrat de location et d'entretien des machines à affranchir
- Contrat de vérification périodique des équipements sportifs
- Contrat de vérification des systèmes de sécurité incendie (*extincteurs, désenfumage et alarme incendie*)
- Contrat de maintenance des défibrillateurs
- Contrat de maintenance des ascenseurs.

La mise en place de ce groupement s'inscrit dans le cadre de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, permettant à une ou plusieurs personnes publiques et une ou plusieurs personnes morales de droit privé de se regrouper pour choisir le ou les même(s) prestataire(s) et réaliser ainsi des économies d'échelle.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé. La convention définit les modalités de fonctionnement du groupement, notamment en désignant un coordonnateur parmi les membres du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Il est proposé que la Communauté de communes de la Basse-Zorn assure la fonction de coordonnateur du groupement et soit ainsi chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Chaque membre du groupement s'engagerait à signer, avec l'attributaire commun, un marché à hauteur de ses besoins propres, à le lui notifier et à s'assurer de sa bonne exécution. Dès lors, un acte d'engagement serait établi par membre du groupement.

Il est proposé que la convention soit généraliste, avec pour objet la maintenance, l'entretien et les vérifications des équipements et installations. Chaque prestation ferait l'objet d'une annexe à la convention, détaillant notamment les membres prenant part au marché concernant cette prestation.

Conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient également de constituer une Commission d'appel d'offres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, comprenant un membre de chacune des communes hormis Bietlenheim, pourrait être désignée en tant que Commission d'Appel d'Offres du Groupement et il y serait adjoint un représentant de Bietlenheim qui serait appelé à siéger avec voix consultative.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI l'exposé de Monsieur Jacques ECKERT, Vice-président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la création d'un groupement de commande ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention constitutive du groupement ayant pour objet la maintenance, l'entretien et les vérifications des équipements et installations entre la Communauté de Communes de la Basse Zorn et ses communes-membres, à savoir Bietlenheim, Geudertheim, Gries, Hoerd, Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim, dans les conditions susvisées ;
- **DE CHARGER** le Maire de signer la convention ;
- **DE CHARGER** le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE CHARGER** le Maire de signer toutes les pièces nécessaires aux opérations (marché, demande de subvention, ...).

8) Acquisition foncière

Comme convenu initialement par décisions du Conseil Municipal du 8/11/2018, et du 2 avril 2019, la commune souhaite se porter acquéreur d'un terrain situé 1 rue de Weitbruch, cadastré section 9 n°18 d'une surface de 6.94 ares. La convention de portage foncier avec l'EPF ayant été annulé suite à l'impossibilité pour l'EPF de conduire ce projet, il est proposé une nouvelle délibération pour l'acquisition de ce terrain en direct par la commune.

Compte-tenu de son emplacement stratégique en cœur de village, cette acquisition constitue une opportunité pour constituer une réserve foncière en vue de réaliser un projet d'aménagement urbain au cours des prochaines années, visant à améliorer les conditions de circulation et de stationnement. Au terme des négociations amiables menées avec le propriétaire, le montant de l'acquisition s'élève à 150 000 € (*incluant le prix de vente, les frais d'agence et les émoluments du notaire*).

VU le Code général des collectivités territoriales, et son article L2122-21 (alinéa 7)

VU l'avis favorable de la « toute Commission » en date du mercredi 10 octobre 2018

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité moins une voix (Claude KERN quitte la salle et ne participe pas au vote), DECIDE

- **D'APPROUVER** l'acquisition du terrain situé 1 rue de Weitbruch, cadastré section 9 n°18 d'une surface de 6.94 ares ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces afférentes ;
- **DE CHARGER** l'étude notariale de Maître CRIQUI à Saverne de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

9) Création d'un Conseil Municipal des Enfants

Le conseil municipal des enfants constitue un lieu d'apprentissage de la démocratie par l'engagement individuel et collectif. Il a plusieurs objectifs :

- Apporter aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions par une réflexion et une collaboration avec les élus, les services municipaux et les associations
- Permettre aux enfants de s'exprimer sur les projets qu'ils souhaitent mettre en place au niveau de la commune.

Il s'inscrit dans un projet éducatif, en complémentarité du projet d'école et en partenariat avec l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de Gries. L'objectif éducatif est de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par une familiarisation avec les processus démocratiques (vote, élections, débat contradictoire, intérêt général et intérêt particulier) mais aussi la gestion de projets accompagnée par la communauté éducative (élus et équipe enseignante). Les jeunes élus devront donc réfléchir, décider et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous pour devenir des acteurs à part entière de la vie de la cité.

Les règles de constitution et de fonctionnement s'inscrivent dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Le conseil municipal des enfants est un comité consultatif, présidé par le Maire ou un adjoint délégué, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux, d'informations et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

Le CME réunira 12 enfants conseillers élus des classes de CM1 et de CM2.

La durée du mandat sera de 2 ans. Le collège électoral sera constitué par tous les enfants de l'école élémentaire.

Pour être candidat, l'enfant doit être domicilié et scolarisé dans la commune, faire acte de candidature qui sera accompagné d'une autorisation parentale.

Un règlement intérieur est élaboré afin d'expliquer le cadre du conseil municipal des enfants, qui pourra être complété par une charte de l'élus, de même qu'un petit guide pratique pour les enfants.

Les séances plénières du CME se tiendront au minimum une fois par semestre et donneront lieu à un compte-rendu présenté au Conseil Municipal.

Dans un premier temps, deux commissions placées sous la responsabilité des membres de la Commission Scolaire seront constituées :

- Cadre de vie/environnement/nature
- Sports/loisirs/culture/animations

La Commune financera le fonctionnement du CME. Les propositions de projets et/ou d'actions dûment chiffrées par le CME seront soumis au Conseil Municipal pour une éventuelle validation.

Les élections auront lieu chaque année (renouvellement par moitié).

Au moment de la 1^{ère} élection, la moitié des élus (les plus âgés) n'auront qu'un mandat d'une année, sous réserve de désistement de candidats.

Les candidats seront élus au scrutin majoritaire à un tour à bulletin secret dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Elles se dérouleront sur le temps scolaire en présence des enseignants.

ENTENDUES les explications de Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe au Maire
VU l'avis favorable de la commission scolaire, enfance, petite enfance du 2 mai 2019

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE D'APPROUVER** la création d'un Conseil Municipal des Enfants dans les conditions ci-dessus précisées

10) Rétrocession de concession au columbarium

M. le Maire présente une demande de transfert d'urne du columbarium au caveau, émise par Mme Doris KLEINMANN en date du 14 avril 2019 :

Vu le règlement de l'espace cinéraire (article 9), approuvé le 8/11/2018 par délibération du Conseil Municipal,

Vu la demande de rétrocession sollicitée par la famille après transfert de l'urne dans un caveau,

Considérant que la durée de la concession n'est pas expirée,

Après en avoir délibéré et pour respecter la volonté de la famille

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'ACCEPTER** la rétrocession de la case au columbarium au profit de la commune
- **D'AUTORISER** le maire à signer la nouvelle concession pour le caveau
- **D'AUTORISER** le transfert de l'urne du columbarium vers le caveau cinéraire
- **D'INDEMNISER** la famille pour le temps restant à courir comme suit :

à Mme Doris KLEINMANN

Somme due par la famille pour la case au columbarium : 400 € (pour une durée de 15 ans) X 4 mois (durée échue) / 180 mois (durée de la concession) = 8.89 €

Prix de la concession du caveau : 140 € pour une durée de 15 ans

Montant à rembourser à la famille : 400 - 8.89 - 140 = 251.11 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019

11) Adhésion de la commune à l'ANDES

Afin de faire bénéficier la collectivité, et plus particulièrement le développement du sport dans le village, il est proposé d'adhérer à l'association ANDES : Association Nationale Des Elus en charge du Sport. En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Il est proposé d'adhérer à l'ANDES dont les objectifs principaux sont :

- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus en charge des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional, et national.
- D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres, en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice
- D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants ; pour les communes de 1 000 à 4 999 habitants (2 903 habitants à Gries au 01/01/2019), la cotisation est de 110 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents moins une voix (Véronique IFFER ne participant pas au vote), **DECIDE**

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de GRIES à l'association de l'ANDES
- **DE S'ENGAGER** à verser la cotisation correspondante selon la délibération
- **DE DESIGNER** Madame Véronique IFFER, adjointe au maire en charge des sports, à représenter la collectivité au sein de cette association.

12) Engagement d'une nouvelle apprentie CAP Petite Enfance pour l'école maternelle

Il est proposé l'engagement d'une nouvelle apprentie à l'école maternelle à compter du 1^{er} septembre prochain pour préparer le diplôme de CAP Petite Enfance. Des entretiens auront lieu avec plusieurs candidates le mercredi 5 juin prochain. Mme Marielle LITSCHGY, ATSEM, assurera la fonction de maître d'apprentissage.

ENTENDUES les explications de M. le Maire
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** le Directeur Général des Services, à signer
 - le contrat d'apprentissage,
 - la convention à passer avec le Centre de Formation d'Apprentis « André Siegfried » à Haguenau,
 - et tout autre acte administratif découlant de cette embauche.

13) Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent.

Il s'agit du poste d'agent d'entretien occupé par Valérie EHRET. Jusqu'à présent, l'agent intervenait 1 lundi matin sur 2 à l'Espace la Forêt pour le nettoyage des vestiaires et toilettes. Compte-tenu de l'accroissement de la charge de travail des agents liés en partie à une utilisation croissante des salles de l'ELF, il est proposé de faire évoluer la durée de son poste à compter du 1^{er} juin 2019, avec une intervention tous les lundis matins, soit 4h hebdomadaire en plus.

D'un commun accord avec l'agent, il est proposé d'augmenter le volume horaire de Madame EHRET à compter du 1^{er} juin 2019 pour passer de 15/35^{ème} à 17/35^{ème} par semaine.

ENTENDUES les explications de M. le Maire
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE PORTER** de 15/35^{ème} à 17/35^{ème} la durée hebdomadaire de service du poste d'agent d'entretien occupé par Madame Valérie EHRET, à compter du 1^{er} juin 2019.

14) Rapport d'activités 2018 de la bibliothèque

Une copie du rapport a été transmise par mail au conseil municipal. Fabienne ANTHONY le présente et le commente en détail. La bibliothèque municipale comporte 13 500 collections (livres, revues, CD, DVD) pour 551 abonnés inscrits, dont 385 habitants la commune de Gries (13.5% de la population totale). La bibliothèque a prêté gratuitement en 2018 plus de 13 300 ouvrages (durée de 4 semaines, avec prolongement possible sur demande).

Tout au long de l'année, la bibliothèque propose des animations, des ateliers conte ou bricolage, des jeux, des spectacles, des expositions. Elle participe à la Magie de Noël et accueille également des classes de maternelle et d'élémentaire.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement la responsable de la bibliothèque, Mme Nadine KRAEMER, ainsi que l'équipe des bénévoles, composée de 17 personnes, pour leur travail de qualité et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de ce rapport

15) Rapport d'activités 2018 de R-GDS

Une copie du rapport a été transmise par mail au conseil municipal. M. le Maire donne quelques informations sur la concession de GRIES, dont le contrat a été renouvelé à partir du 14 mai 2019 pour une période de 40 ans. La commune possède 9.4 kms de réseau de distribution, dont l'âge moyen est de 18 ans, avec 274 points de consommation (*compteurs*) pour une capacité totale de 6 086 MWh acheminés en 2018. La société R-GDS a réalisé en 2018 un total de 29 279 € de dépenses d'investissement pour une extension du réseau sur 70m environ au début du chemin de Hagenau, et un total de 20 K€ environ de dépenses pour la maintenance des ouvrages

LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de ce rapport

16) Points divers

M. le Maire donne diverses informations :

- **Elections européennes** : un total de 34 listes a été déposé et validé par le Ministère de l'Intérieur. La Commune a acheté une trentaine de panneaux en bois aggloméré pour les fixer sur les grilles de la cour de l'école élémentaire, côté église catholique. C'était la solution la plus adéquate pour répondre à la nécessité d'affichage de toutes les listes.
Le planning de présence des assesseurs dans les deux bureaux de vote est arrêté.
- **Recrutement** : la commune a lancé un recrutement pour un ouvrier polyvalent au sein des services techniques. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 13 mai. A ce jour, une trentaine de candidatures a été réceptionnée pour une ou deux intéressante.

- **Agenda**

Mercredi 15 mai	17h30	Signature acte de vente Terrain Kern
	19h30	Commission Jumelage
Vendredi 17 mai		Sortie de fin d'année de l'école maternelle
Samedi 18 mai	11h	80 ans de WENDLING Gérard
	20h30	Concert de Printemps de la MMG
Dimanche 19 mai	10h à 18h	Basse Zorn à l'An Vert
Lundi 20 mai	18h	Conseil Communautaire à Hoerdt + repas des Asperges
Jeudi 23 mai	18h	80 ans de HINCKER Bernard
Dimanche 26 mai	8h à 18h	Elections Européennes
Mercredi 29 mai	18h	80 ans de GRUBER Roger
Vendredi 7 juin	17h	Conseil d'Administration de l'AM 67
Lundi 17 juin	18h	Conseil de l'école élémentaire
	20h	Conseil communautaire
Mardi 18 juin	18h	Conseil de l'école maternelle
Jeudi 20 juin	18h30	Fête de la Musique
Vendredi 28 juin	18h	Fête de l'école élémentaire à l'ELF
Vendredi 28 juin	19h	Fête de fin d'année du périscolaire
Jeudi 4 juillet	18h30	Conseil Municipal (avec soirée tartes flambées)

La séance est levée à 21h10

Le rapporteur,
Claude KERN

Ont signé le présent procès-verbal

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Claude KERN

M. Jacques ECKERT, Adjoint

M. Patrick KERN

M. Jacky NOLETTA, Adjoint

Mme Sabine KROMMENACKER

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

Mme Emmanuelle PARISSE

Mme Véronique IFFER, Adjointe

M. Christian SCHAEFFER

Mme Michèle NAVE, Adjointe

M. Patrick SIMON

M. Jean-Paul BURKARDT

M. Alain VOLTZENLOGEL
Pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER

Mme Géraldine FURST

M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Sylvie GRATHWOHL

M. Damien WERLE

Mme Agnès GUILLAUME

Mme Patrice ZENSS
Pouvoir à Mme Sylvie GRATHWOHL

Mme Anne GUYAU
Pouvoir à M. Christian SCHAEFFER

M. Christophe HEITZ
Pouvoir à Mme Michèle NAVE

Mme Patricia HUMMEL
Pouvoir à M. Patrick KERN